



CUMUNITÀ  
**D'AGGLUMERAZIONE**  
DI BASTIA

Bureau du 3 juin 2024

**DÉLIBÉRATION DU BUREAU**  
**DE LA**  
**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA**

**OBJET : Financement des appels à projets sportifs et animations du territoire. (3<sup>ème</sup> session APPS pour l'année 2024)**

L'an deux mille vingt-quatre, le trois juin à 8h30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni dans les locaux de la Communauté d'Agglomération de Bastia, Port Toga sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGO.

**PRÉSENTS** : Louis POZZO di BORGO, Pierre SAVELLI, Michel ROSSI, Serge LINALE, Marie-Hélène PADOVANI, Emmanuelle de GENTILI, Leslie PELLEGRINI.

**POUVOIRS** : -

**ABSENTS** : Gérard ROMITI, Jean-Charles LEONARDI, Gilles SIMEONI, Michel SIMONPIETRI, Jean-Jacques PADOVANI, Jean-Louis MILANI.

Nombre de membres composant le Bureau : 13  
Nombre de membres en exercice : 13  
Quorum : 7

Volants : 7  
Pour : 7  
Contre : -  
Abstention : -

Monsieur Louis POZZO DI BORGO ouvre la séance.

**OBJET : Financement des appels à projets sportifs et animations du territoire. (3<sup>ème</sup> session APPS pour l'année 2024)**

Le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral N°2B 2021-09-28-00002 du 28 septembre 2021 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 24 juillet 2020 qui délègue certaines compétences au Bureau et notamment :

- En matière de subventions ; les subventions attribuées aux associations sportives dans le respect du règlement d'attribution approuvé par le Conseil ;

Considérant les dossiers d'appels à projets sportifs du territoire présentés par les associations sportives domiciliées sur le territoire de communautaire sollicitent une aide pour l'organisation d'événements ou projets d'animation, énoncés dans le tableau ci-joint en annexe ;

Considérant que les actions s'inscrivent parfaitement dans le cadre du projet d'animation sportive du territoire communautaire ;

Vu le rapport présenté ce jour ;

Oui l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

**ATTRIBUE (À l'unanimité)**

Aux associations désignées dans le tableau ci-dessous, les aides financières correspondantes pour un montant total de 3 500€ - trois mille cinq cents euros - au titre de la troisième session des Appels à Projets Sportifs pour l'année 2024, selon la répartition ci-après :

Association	Projet d'animation	Subvention attribuée
L'association Core e Verde	Aquathlon	1 500€
Running Club Furiani	Trail de Furiani	2 000€

**AUTORISE**

Le Président à signer tous documents se rapportant à ce dossier ;

**DIT**

Que les crédits sont prévus au Budget de la Communauté d'Agglomération de Bastia Compte 6574 - fonction 40 ;

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.



LE PRESIDENT

LOUIS POZZO DI BORGO

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans le délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)